

Séance 2 : Mise en parallèle de deux Pol. publiq : les routes et le logement

Qu'est-ce qu'une Pol. Publiq ?

- 1^{ère} approche : « intervient d'une autorité investie de puissance publiq et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire »
- De façon plus complète : « les dispositifs tangibles (un budget, du droit, des institut^o spécialisées) qui régissent un secteur de la société ou une activité (industrie, agriculture, développement éco.), voire un projet (aménagement routier, ferroviaire) des dispositifs issus d'une fabricat^o sociale, collective et complexe par des acteurs (individus, entreprises, assocés) ou groupes d'acteurs (organisat^o professionnelles, mobilisat^o sociales), et des institut^o publiq (nationales, locales) voire des organisat^o internationales »

Quels sont les grds corps d'Etat? De quand datent-ils?

- Mis en place depuis le XVI^{ème} siècle. Issus des « corporat^o », cohérence à l'intérieur d'un corps
- Les 7 grds corps d'Etat : Conseil d'Etat _ Inspect^o Générale des Finances _ Cour des Comptes _ Corps des Mines _ Corps des Ponts _ Corps Préfectoral _ Corps Diplomatique

Quels sont les points communs entre les corps?

- Leur épaisseur historiq : ils ont traversé : la Révolut^o, la Républiq, l'Empire, la Restaurat^o, les II^{ème} et III^{ème} Républiq, Vichy, la IV^{ème} Républiq, la V^{ème}...

Que savez-vous du corps des ITPE

- 1920 : Créat^o du corps _ 1953 : Ouverture de l'École _ 1975 : Déplacement à Vaulx-en-Velin _ 2008 : 6800 ITPE en activité, dont 4500 en poste ds la fonct^o publiq d'Etat

[2232 IPC en activité dont 1129 ds la FPE]

Particularité du fonctionnement et de l'Etat français?

- La centralité de l'Etat français ? Et la construct^o d'une identité de référence à travers l'instruct^o (programme uniq, histoire nationale, langue française...)?
- L'Eq. du territoire :
- La construct^o des routes _ Un modèle technocratique _ Etatisat^o de la société par une tendance centralisatrice
- Ce modèle technocratique expliq l'omniprésence des IPC au cœur de l'Etat français

Histoire du corps des Ponts jusqu'à créat^o du Min. des TP

- 1716 : créat^o du statut d'IPC sous Louis XIV, ds un souci de contrôle du territoire
- Développer et entretenir le réseau routier
- Participer au développement éco.
 - Entre 1716 et 1747 : le recrutement n'est pas homogène, nuisant à l'efficacité des infrastructures
 - 1747 : Mise en place d'un format^o professionnelle et pédagogique

- 1760 : Créat^o de l'EPC (1^{ère} école d'ingé), avec un recrutement sur recommandat^o
- 1794 : Créat^o de l'X, avec un recrutement sur concours (l'EPC devient une « école d'applicat^o ») *omniprésence des IPC au cœur de l'Etat français*
- Bilan de cette évolut^o
- Le corps des IPC a un rôle central ds la construct^o des routes _ Importance du corps grâce à sa légitimité techniq et scientifique ds un contexte de St-simonisme

La Créat^o du Min. des Trx Publ.

- 1830 : Créat^o du MTP
- Le corps des IPC préexistait, et a fortement bénéficié des direct^o du nouveau Min.
- Les IPC « changent » : les X-ENPC pantouflent et sont progressivement remplacés par des promot^o internes (ITPE)
 - Le XIX^{ème} siècle voit le développement des réseaux routiers et ferroviaires sous l'influence du MTP qui bénéficie d'une triple légitimité :
 - Admin. _ Techniq _ Politique

La décentralisat^o du MTP et le rôle des IPC à l'échelle locale

- Concurrence avec la préfectorale
- Les avantages des IPC
- Forte déconcentrat^o du Min. (subdivis^o) => contacts importants avec les élus locaux
- Courroies incontournables entre coll. et administrat^o
- Travaux pr les autres services de l'Etat
- Travaux pr les coll. loc.
 - Phénomène de régulat^o croisée
 - La route a dès le début constitué le cœur de métier du MTP
 - Le développement routier est un enjeu fort d'aménag. du territoire, mais pas seulement :
- Logiques : militaire _ économique _ religieuse
 - La gest^o et le développement du réseau routier ont fait l'objet de lutte et de changement d'échelle (entre MTP et départements notamment)
 - Les IPC et le MTP obtiennent cette compétence :
- Not^o d'intérêt général _ Rationalité par l'outil statistique
 - Retour en force des IPC ds les Services Ordinaires des Ponts et Chaussées

Les Pol. publiq du logement, Quelle place pr les IPC et le MTP?

- Les IPC se sont fortement impliqués ds le développement du réseau routier et ferroviaire
- Ils ont participé à la créat^o et à la croissance du MTP
- Quelle place ds les PP de logement?

1850 - 1894 L'obsession hygiéniste

- Modificat^o de la populat^o et de l'environnement des villes par l'industrialisat^o => insalubrité et problèmes de santé publiq
- Les quest^o ouvrière, sociale et du logement passent des sphères intellectuelles aux autorités publiq qui envisagent un aménag. hygiéniste (loi sur les logements insalubres en 1850)

- Derrière ces justificat^o médicales, on cherche à contrer les éventuelles émeutes (canuts à Lyon en 1831 et 1834)
- 1853 : Haussman est nommé préfet de Paris => plan de modernisat^o de Paris
- Créat^o de nombreuses voiries _ Contrôle des populat^o « dangereuses » grâce au plein emploi et au déplacement facilité des forces de police _ Exclusion des populat^o pauvres des centres villes (gares) _ Attent^o uniquement portée sur les centres
 - Rôle primordial des patrons paternalistes et du secteur privé

Les raisons de la faible mobilisat^o de l'Etat et du MTP ds le logement

- On peut donc constater que jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, la quest^o du logement relève quasi exclusivement de la sphère privée.
- Concurrence à la propriété privée pr la doctrine libérale alors dominante.
- La construct^o de logements ouvriers par l'Etat favoriserait la concentrat^o de ceux-ci et la diffusion des idées socialistes alors naissantes.
- Volonté de maintenir sous contrôle la classe ouvrière toujours plus nombreuse.
- 1894 : Loi sur les HBM, première implicat^o de la puissance publiq ds le secteur du logement

1895 - 1953 : De la quest^o sociale à la mise en œuvre des Pol. urb.

- 1898 : Théorisat^o du concept de cité-jardin
- 1912 : Loi Bonnevey qui permet aux municipalités de faire partie des organismes HBM (effet du socialisme municipal issu des élect^o de 1896)
- Les municipalités n'ont pas à leur disposit^o de corps techniq dédié
- 1919 : Loi Cornudet, les urbanistes sont chargés de la planificat^o (volonté de la maîtrise des villes) - 1932 : seulement 15% des villes ont un plan
- Evolut^o de la prise en charge publiq du logement et de l'urbanisme
- Créat^o de cadres admin. et juridiq
- Intervent^o publiq ds le financement
- Planificat^o des villes
 - Les années 1940 et le régime de Vichy
- L'urbanisme doit relever du pouvoir central, relayé au niveau local par le préfet _ Affirmat^o du niveau régional comme « bonne échelle territoriale » _ 1943 : charte de l'urbanisme
 - A la fin de la guerre, l'Etat affirme sa volonté de planifier la reconstruct^o par l'organisat^o des villes
 - Enorme besoin de logements (500 000 immeubles sinistrés + baby boom + exode rural de 100 000/an)
 - 1948 : Loi sur la réglementat^o des loyers
 - 1953 : Loi cadre sur le logement, début de la construct^o des « grds ensembles » (approche foncière, financière et techniq)

1953 - 1969 L'apogée du « modèle équipement »

- Loi de 1957 : Créat^o des « plans de modernisat^o et d'Eq. urb » pr les grandes aggl^o, harmonisat^o des programmes d'aménag., créat^o d'un cadre juridiq favorable aux grds ensembles

- 1958 : De Gaulle revient au pouvoir, le problème du logement persiste. Solut^o consensuelle du « grd ensemble »
- Permet de régler la quest^o de la main d'œuvre et de résorber crise du logement
- Aménag. équitable et facile du territoire (éco.)

- Accords intéréts publics et privés (éco.)
- Modernisat^o des entreprises du bâtiment
- Confort moderne et réponse aux besoins (social)
 - 1960 : manque de visibilité, multiplicat^o des services en charge de l'aménag. et des Pol. urb., conflits...

Séance 4 : La Décentralisat^o : redéfini^o des territoires de l'act^o publiq

Introduct^o

- L'État français : une act^o historiquement fondée sur sa centralité
- Un aménag. pensé pr l'équité des Eq. sur l'ensemble des territoires _ Un aménag. contrôlé par un Min. techniq ; Trx Publ. puis Eq.
 - Evolut^o des mentalités qui prend corps ds les années 70
- Remise en cause de centralité de l'État. _ L'émergence d'un nouveau mode d'act^o : la contractualisat^o Apparit^o d'un nouvel acteur : les coll. loc.

Les différents temps de la décentralisat^o entre 82 et 2004

Une redéfini^o « par le haut et par le bas »
Aujourd'hui, 6 échelons participent à la mise en œuvre de l'act^o publiq :

- Europe (Pol. régio. ; Directive Service) _ État (Educat^o Nationale ; défense ; etc.) _ Région (TER ; culture) _ Département (social) _ Intercommunalité (collecte des déchets ; distribut^o d'eau ; etc.) _ Commune (Urbanisme)

L'acte I de la décentralisat^o : lois Deferre de 1982-1983

- 2 mars 1982 : vote de la loi « relative aux droits et libertés des communes, départements et régions »
- Suppression de la tutelle préfectorale sur les coll. loc. _ Transfert de principe de certaines compétences de l'État aux coll. _ Transfert de moyens financiers (dotat^o globale de fonctionnement) _ La région devient une coll. loc. à part entière (élect^o au suffrage universel)
 - La loi de 1982 n'est qu'une loi de principe (pas de décision concrète sur les compétences transférées)
 - Lois de 1983 : Répartit^o des compétences entre communes, départements, région et État
- Commune : Urbanisme ; logement (en partie)
- Département : Social ; voirie
- Contrôle a posteriori par la préfecture ; Absence de rapport hiérarchiq entre coll.
 - Impact théoriq important concernant le Min. de l'Eq. (Urbanisme, transport) mais ds les faits, impact beaucoup plus « nuancé »

- Des critiq nombreuses sur cette volonté « décentralisatrice »
- Les évolut^o des années 1990**
 - Existence d'un « consensus » Pol. sur le principe de décentralisat^o
 - Nécessité de modificat^o pr faire taire les « critiq » et améliorer le fonctionnement tel que projeté ds l'Acte I
 - Loi « Administrat^o territoriale du Territoire » (ATR), 1992
- Facilite la coopérat^o intercommunale
- Créat^o des communautés de villes (aujourd'hui communautés d'aggl^o) et des communautés de communes
- Réorganisat^o des services de l'État et émergence de l'échelle régio.
- Nouvelles exigences en termes de publicisat^o des actes à destinat^o des citoyens (notamment concernant le budget)
 - Loi Voynet (1999)
- Volonté de corriger le manque de cohérence des lois de décentralisat^o au niveau local
- Augmenter la participat^o des acteurs locaux ds les orientat^o concernant le dvlppement de leurs territoires (« pays »)
- Apparit^o des préoccupat^o de durabilité (agendas 21)
- Contractualisat^o entre l'État et les coll. à l'échelle des « bassins de vie »
 - Loi Chevènement (1999)
- Remplacement des « communautés de villes » par les « communautés d'agglomérat^o »
- Mise en place de la Taxe Professionnelle Uniq (TPU)
 - Loi « Solidarité et Renouvellement Urb » (SRU) 2000
- Remplacement du POS par le PLU
- Remplacement du SDAU par le SCOT, confié aux communes qui doivent alors se coordonner
- Volonté de réduire la périurbanisat^o 20% logements sociaux

L'acte II de la décentralisat^o (2004)

- Contexte Pol. : Réélect^o de Jacques Chirac à la présidence de la républiq
- La décentralisat^o est un thème central de la campagne _ Jean-Pierre Raffarin, premier Min., en fait l'un de ses principaux chantiers
 - Un contexte général différent de celui de l'Acte I
- Intégrat^o ds une logiq néo-libérale
- Nécessité d'une maîtrise des dépenses publiq

- Une nouvelle réforme qui est crainte par les coll.
- Transfert de compétences sans transfert budgétaire
- Crainte de devoir transférer une partie des services publiq au secteur privé
 - Nouveaux transferts de compétences
- Région (dvlppement éco. ; transport ; format^o professionnelle) _ Département (social) _ Facilitat^o des coopérat^o intercommunales
 - Renforcement de l'échelle régio.

L'impact de ces réformes : quelle échelle pr l'act^o publiq ?

Une recomposit^o des jeux d'acteurs

- Un recul de l'État ?
- Une multiplicat^o des acteurs s'impliquant ds l'élaborat^o des Pol. publiq : nouveau modèle de « gouvernance » ?
- Autonomisat^o des coll. loc. et du dvlppement de leurs territoires
- Une réorganisat^o davantage qu'un retrait

Le poids nouveau des grandes villes

- Une médiatisat^o importante des élus des grdes villes
- Un bénéfice lié à l'urbanisat^o de la société _ Poids démographiq important _ Ressources financières _ Capacité de product^o d'une expertise
 - Des compétences permettant l'implicat^o ds des réseaux internationaux (contournement de l'échelle « étatiq »)
 - Des relat^o nouvelles avec le secteur privé (services urb : eau, transport, etc.)

Le mythe d'une échelle pertinente de l'act^o publiq ?

- Des lois visant à faciliter la gest^o des territoires
- Volonté de créer des structures au plus proches des préoccupat^o _ Une réalité contraire aux objectifs : superposit^o des structures de décision
 - Un mouvement perpétuel visant à fournir de nouvelles ressources aux différents acteurs

Conclusion

- Des réformes réorganisant l'act^o publiq en France
- Nouveaux acteurs _ Nouvelles institut^o _ Nouvelles concept^o de l'act^o publiq (participat^o ; durabilité ; etc.)
- Un chantier toujours actif (réforme Balladur ; Grd Paris ; etc.)

Séance 5 : Les Nouvelles exigences démocratiques

Le contexte international de la démocratisat^o

La critiq néolibérale

- Apparait au début des années 1980 ds les milieux admin., éco. et Pol.
- Volonté de réformer les Pol. éco. (réduct^o des dépenses publiq)
- Influence de la Grande-Bretagne (Thatcher) et des USA (Reagan)
- Réforme des institut^o financières mondiales (FMI et Banque mondiale)

Le renouveau de la critiq de la démocratie représentative

- Trop forte concentrat^o des pouvoirs ds les mains d'une élite
- Monopole de l'État ds les Pol. publiq (expertise)
- Manque de confiance ds la capacité de l'État à gérer les problèmes publiq et volonté d'un partage renforcé du pouvoir
- « Renouer le lien » entre sphère Pol. et société civile
- Participat^o = possibilité d'intéresser la société civile aux affaires publiq et aux condit^o de construct^o des

- Pol. publiq en dépassant les intéréts individuels
- En quoi l'émergence d'un « désir » de participat^o témoigne d'une redéfini^o de la not^o « d'intérêt général » ?

La not^o d'intérêt général

Place centrale ds la concept^o du système Pol. français

- Not^o qui est à la base de la défini^o de l'act^o publiq longtemps monopolisée par l'État
- « principe directeur qui définit la finalité des pouvoirs publics tout en

conférant sa principale légitimité à cette actø. » (Conseil d'Etat 1999)

La portée de l'intérêt général ds la culture Pol. française

- Principes directeurs de l'imaginaire institutionnel : souveraineté du peuple incarné par l'Etat ; prévalence de l'instance Pol. de l'éco., le religieux, etc. => Anticommunautarisme
- Culture Pol. de nature « Holiste » et « illibérale »
- Place centrale de la notø d'intérêt général ds les Pol. d'aménag. du territoire

Les facteurs de la remise en cause de l'intérêt général

- Augmentatø du niveau d'instructø
- Critiq des Pol. d'aménag. basée sur la notø d'intérêt général (Grds ensemble, planificatø, etc.)
- Tendance à la pluralité
- Désaffectø pr les idéaux collectifs

- Intégréatø Européenne
- La démocratie participative tend à remettre en cause la notø d'intérêt général mise en œuvre ds la démocratie représentative

La participatø : nouvel impératif de l'actø public ?

- Fin 20ème siècle: remise en cause de la légitimité de l'élite Pol. (émergence mouvement associatif; décentralisatø)
- Consultatø de nouveaux acteurs ds le cadre de Pol. d'aménag. (exemple : FNE et les parcs nationaux)
- Différentes formes de participatø:
 - Enquêtes public _ Conférence riveraine (Feysin) _ Budgets participatifs _ Comités Locaux d'Informatø et de Concertatø _ Conseils de quartier _ Forum hybride
 - Objectifs et/ou intérêts possible à la généralisatø de la participatø:
 - Démocratiser la sphère Pol., favoriser l'émergence de nouveaux acteurs

- Obtenir des décisions plus consensuelles, meilleures
 - Les paradoxes de la participatø
- Instrumentalisatø
- Problème de représentativité (renforcement inégalités)
- Lieu de compromis ou de conflits?
- Le choix de la bonne échelle

Quelles conséquences pr l'ingé TPE ?

- Les textes législatifs:
 - 1983 : Loi Bouchardeau instaurant enquête public pr les projets touchant à l'environnement
 - 1992 : Circulaire Bianco instaurant débat préalable autour des grds projets d'infrastructures (LVG ou autoroutes)
 - 1995 : Loi Barnier, créatø de la CNDP
 - 2002: Loi Vaillant relative à la démocratie de proximité
 - Une remise en cause d'un triple monopole :
- Parole public _ Informatø _ Expertise
 - Nécessité de tenir compte de cette recompositø de l'actø public : la diffusion des savoirs

Séance 6 : La questø environnementale

Naissance et Difficultés du Min. de l'Environnement

1971: Créatø du Min. de l'Environnement :

- Conséquence des revendicatø qui émergent ds la société à cette époque (cf. séance sur les « années de rupture »)
- Une créatø qui s'appuie sur le réseau d'associatø de défense de l'Environnement et sur la DATAR
- Une apparente « transversalité »

En réalité c'est un « Min. de l'impossible »

- Pas de reconnaissance de sa légitimité par les autres Min.
 - Absence de moyens (pas de budget propre, seulement 120 collaborateurs en 1972, etc.)
 - Absence de services déconcentrés pouvant agir localement
 - Un Min. à la fois étatiq et agissant comme un « contre-pouvoir
 - Forte remise en cause de son existence
 - Malgré ces difficultés, première loi majeure en 1976 sur la protectø de la nature (avec participatø des associatø)
 - Fin des années 1970: Min. de « l'aménag. et du cadre de vie » ou le premier rapprochement entre environnement et Eq.
 - 1981: créatø d'un « vrai » Min. de l'environnement s'appuyant sur le réseau associatif à défaut de services déconcentrés = extension discrète mais réelle de l'influence du ME

1988 : Apparitø de la notø de « dvlppement soutenable » ds le rapport Bruntland.

- « un dvlppement qui répond aux besoins des génératø du présent sans compromettre la capacité des génératø futures à répondre aux leurs. »

- B. Lalonde souhaite réformer le Min. de l'environnement (créatø d'un corps d'Etat ; services déconcentrés ; etc.)
- Forte présence qui participe à la diffusion progressive de l'environnement comme notø incontournable ds l'actø public - et pr pouvoir gagner les électø.

L'émergence du Dvlppement Durable

Rencontres et textes majeurs au niveau international:

- Conférence de Rio en 1992 (plan d'actø contre le changement climatique, préservatø de la biodiversité, etc.)
- Protocole de Kyoto signé en 1997 (réductø des gaz à effet de serre)

En France

- 1995 : Loi Barnier (principe de précautø et 1ère définitø du dvlppement durable)
- 1997 : D. Voynet devient Min. de l'environnement, en charge de la sureté nucléaire.
- Début des années 2000 : créatø d'un secrétariat d'Etat au dvlppement durable (2002)
- 2007: Place centrale occupée par l'environnement ds la campagne présidentielle (Pacte écolo de la fondatø Hulot, etc.)
- Créatø du Min. de l'écologie, du Dvlppement et de l'Aménag. Durable
- Le Dvlppement Durable et l'écologie sont rattachés au n°2 du gouvernement

Evènement institutionnalisant le dvlpt durable comme notø au cœur de l'élaboratø de l'actø public: le Grenelle Environnement (6 groupes de travail)

- « lutter contre les changements climatiq et

maîtriser la demande d'énergie »

- « préserver la biodiversité et les ressources naturelles »
- « instaurer un environnement respectueux de la santé »
- « adopter des modes de productø et de consommatø durables »
- « construire une démocratie écologiq »
- « promouvoir des modes de dvlppement écologiq favorables à l'emploi et à la compétitivité »

Groupes formés sur le modèle de « gouvernance à 5 »

Les préoccupatø environnementales à travers la gouv à 5

- Nouveau mode d'élaboratø et de mise en œuvre des Pol. public, regroupant les représentants :
 - Etat _ Coll. loc. _ Acteurs éco. _ Représentants des salariés _ Organisatø non gouvernementales (Associatø)
 - Changement de « référentiel » plaçant les préoccupatø environnementales au cœur de l'actø public
 - Implicatø de nombreux groupes d'acteurs qui apparaissent de plus en plus légitimes et capables d'intervenir ds l'espace public

Conclusion

- Influence de la questø environnementale et du dvlppement durable pr le métier d'ingé ?
- Responsabilités nouvelles (ex: prendre en compte ces questø ds les projets d'aménag.) _ Non monopole des compétences (diffusion expertise) _ Nouvelle définitø du rôle de l'ingé qui doit combiner innovatø techno, mais aussi compétences humaines et managériales, médiateur entre différents groupes d'acteurs parfois opposés, etc.

TFE Félix Beauvais : Démarche participative

Les participants et les non-participants, de groupes très hétérogènes

- Une définitø de la participatø : prendre part (activatø) et faire partie (appartenance)
- Les participants et les participants actifs _ Les non-participants _ Des

déséquilibres sous-jacents : le capital social et culturel

Diversité des raisons de la participatø à la démarche

- Les registres de la justificatø (Mazeaud et Talpin, 2010)
 - La réponse à un devoir civiq
 - L'intérêt personnel et matériel
 - L'intégréatø sociale
 - Le développement cognitif

- La non-participatø
- Mécanismes d'exclusion et d'auto exclusion
- Les registres de justificatø
 - Facteurs propres à la ville de Grigny :
- Ancienneté de la démarche _ Adaptabilité et pragmatisme de la démarche _ La mue des services municipaux

Les conséquences indivi. et collectives de la participatø

- La politisatø des participants
– L'émergence d'une culture de la participatø

Le retour du débat public entre les citoyens – Un mode d'actø public efficace?

Séance 3 : Les années de rupture (Robin Le Noan)

Origines et structure du Min. de l'équipement

La réforme de l'actø public urb.

- Années 60 : redéfiniø des échelles d'actø public par différentes réformes politico-admin.
- Volonté de réaffirmer le contrôle de l'Etat sur l'aménag. du territoire
- 1963: créatø de la DATAR (Déléгатø à l'Aménag. du territoire et à l'Actø Régio.)
- Métropoles d'équilibre
 - 1964 : « créatø » des régions : volonté de l'Etat gaullien de limiter l'influence des élus locaux
 - 1966: Apparitø des intercommunalités: la poursuite d'un objectif d'Eq. du territoire décidé par l'Etat central.
 - Années 60: de nouvelles sciences pour l'aménag. des villes
 - Gestø « contractuelle » de l'urb.
- Créatø des SEM, ancêtre des PPP

La naissance du Min. de l'Eq.

- 1965 : Electø du Général de Gaulle à la présidence
- Volonté modernisatrice à travers l'Eq. du territoire
 - 1966 : Créatø du Min. de l'Eq.
- Fusion du Min. de la Constructø et de celui des Trx Publ.
- Conquête des postes de directø par les IPC
- Le rôle central des IPC dans les Pol. urb. est renforcé par la créatø de nouveaux « outils » (POS, SDAU)
 - La constructø du réseau autoroutier
- Un nouveau terrain d'actø, semblable au développement du réseau ferré
- Une omniprésence des IPC dans les secteurs publics et privés à le maintien d'un « modèle technocratique »
 - La Pol. des villes nouvelles
- Une volonté initiale d'aménag. du territoire par le Min. de l'Eq.
- Mise en place de « nouvelles formes » d'actø public préfigurant la remise en cause du « modèle technocratique »
 - Années 60 : volonté affichée par l'Etat du contrôle de l'aménag. du territoire à un niveau central
 - Créatø du Min. de l'Eq. répondant à la volonté du corps des Ponts et Chaussées de se repositionner dans le domaine des Pol. urb. au moment où la reconstructø s'achève
 - Le Min. de l'Eq., bénéficiant d'importants moyens, est au cœur du « modèle technocratique »

Les années de ruptures

Fin des années 60 et années 70, fortes évolutø dans les relatø entre Etat et société civile :

- Transformatø des relatø entre administratø centrale et élus locaux (montée en

- puissance des « grandes villes »)
- Importante remise en cause du mode de gouvernement centralisé de l'Etat par la société (mai 68) et évolutø des modes d'actø collective (associatø)
- Transformatø des Pol. économiq (crise pétrolière de 1973)

Critique de l'Etat Gaullien et mouvements sociaux

- Années 60-70 : transformatø accélérée de la société et de ses attentes
- Passage des « besoins essentiels » aux « besoins de consommatio » [Passage d'une situatø d'urgence (années 50) à une situatø de confort]
- Emergence d'une « classe moyenne salariée »
- Renforcement des inégalités
 - Mai 68 : manifestatø visible d'une transformatø qui durera tout au long des années 70
- Contestatø de l'autorité de l'Etat : Omnipotence de l'Economie – Hégémonie de la bureaucratie – Suprématie de la croissance et du productivisme
- Accords de Grenelle
 - « L'héritage » de mai 68 dans les années 70 :
 - Abandon du modèle « utopiste » de Mai 68 pour une « critiq sociale concrète »
 - Nouveaux objectifs: défense cadre de vie, écologie, antimilitarisme
 - Aspiratø participative
- Institutionnalisatø des formes d'actø collective : Forte progression des associatø ; mouvements syndicaux
 - Une critiq des sociologues et d'une partie de la haute fonctø public
- Sociologie : développement de la sociologie des organisatø (critiq de la rigidité de l'appareil étatique) et de la sociologie urb. (critiq du capitalisme monopolistiq d'Etat)
- Haute fonctø public : des réformes pensées dans les « clubs Pol. »

Recompositø de l'actø public

- La réforme du logement social (LS)
- Passage d'une logiq productiviste, de rationalisatø de la constructø à une logiq davantage centrée sur les bénéficiaires des logements
- 1968-1973 : réflexion sur la place et le rôle du logement social
- 1974-1977 : Tournant majeur dans la Pol. du logement, le passage de l'aide à la pierre à l'aide à la personne
 - Interventø de l'Etat et aide à la concentratø des entreprises
- Volonté de mettre fin à une économie protégée par l'Etat
- Volonté d'adapter l'appareil d'Etat à la concurrence internationale notamment en organisant la fusion d'entreprises

- Constitutø de grands groupes : l'exemple de Bouygues
- Se développe grâce aux commandes public
- Proximité avec milieu Pol. => contrats « symboliq »
- Forts bénéfices dans la promotø immobilière
 - Contractualisatø des Pol. d'Eq. et d'aménag.
- Rôle central de la DATAR
- Conventø ZAC à partir de 1970
- Contrats de plans entre Etat et Communautés Urb. en 1970

On passe d'une décision unilatérale de l'Etat à une négociatø entre l'Etat et les collectivités locales.

La remise en cause de la « régulatø croisée »

- Modèle d'analyse du système politico-admin. local
- L'Etat est le détenteur des ressources Pol. permettant de mettre en œuvre les programmes d'actø, les Pol. public
- Au niveau local, les agents de l'Etat doivent composer avec les élus locaux pour mettre en œuvre les Pol. décidées au niveau central
- Double casquette des ITPE et IPC : représentants de l'Etat et prestataires des collectivités locales
 - Années 70: Modificatø des relatø entre Etat et Collectivités locales
- Apparitø du cumul des mandats [contournement de la « filière admin. »]
- Importance prise par les maires des grandes villes [constitutø de services techniq]
- Emergence du milieu associatif [nouvelle génératio prenant de l'importance Pol. via ces associatø (cf. électø de 1977)]
 - Passage du « maire représentant » au « maire entrepreneur »
- 1977: politisatø de l'électø municipale
- Nouvelle génératio Pol. issue du milieu associatif
- Projet de gouvernement municipal (contractualisatø du programme électoral ; institutionnalisatø ; démocratisatø ; développement des services ; créatø de nouvelles structures ; contractualisatø avec l'Etat)
- Evolutø de la Pol. économiq de la France
 - Trente Glorieuses:
- Fort interventionnisme de l'Etat (créatø sécurité sociale; instauratø d'un salaire minimum)
- Secteur public marchand très important (suite nationalisatø de 1936 et d'après guerre)
 - Crises pétrolières: remise en cause de « L'Etat providence »
- Chømage important – Concurrence internationale – Forte inflatø
 - Pol. structurelle :
- Déclin de la planificatø
- De la nationalisatø à la privatisatø Pol. industrielle moins interventionniste

